

**BILAN DE COMPÉTENCES (Cadre légal - loi 31 .12 .1991)**

Mis à jour : 17 août 2026

Public concerné : Tout public adulte avec une expérience professionnelle

Pré requis : Toute personne désireuse d'effectuer un bilan de compétences

Nombre de participants : 1 (accompagnement individuel personnalisé)

Modalités pédagogiques : en présentiel

Objectif de la prestation :

- analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Résultats attendus :

Notre écoute active vise à comprendre votre situation, accompagner votre réflexion, éclairer votre décision pour définir ensemble un projet professionnel réaliste et réalisable. Nos outils et notre réseau sont mis à votre disposition pour aboutir ensemble à un résultat concret.

Compétences visées :

Par notre approche formative, nous souhaitons contribuer à sécuriser votre parcours professionnel en vous rendant apte à :

- Valoriser votre expérience passée pour la mettre en perspective avec l'avenir, pour projeter
- Conscientiser vos habiletés, vos ressources et leviers de motivation pour mobiliser votre potentiel
- Décrire vos activités dans leur contexte, identifier les compétences pour évaluer celles transférables
- Se confronter à la réalité du terrain pour prioriser un (des) projet(s) professionnel(s) réaliste(s)
- Argumenter votre (vos) projet(s) ; défendre votre décision et décliner les étapes de réalisation pour aboutir



Déroulement et indications de contenu :

Prestation légiférée (loi 31/12/1991), le bilan de compétences respecte 3 phases :

PHASE PRÉLIMINAIRE

La phase préliminaire consiste à faire l'analyse partagée de votre situation pour clarifier votre demande, vos objectifs et vous proposer un déroulement et des méthodes adaptées

PHASE D'INVESTIGATION

La phase d'investigation recouvre l'analyse de vos compétences, aptitudes et motivations pour déterminer, valider et prioriser les possibilités d'évolution ou de réorientation.

PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion tire parti des résultats de la phase d'investigation pour recenser les facteurs favorables au projet et déterminer les principales étapes de sa réalisation.

Méthodes mobilisées et engagements déontologiques :

Réflexive : Réflexion conjointe tout au long du bilan.

Avec vous, nous constituons un binôme qui fait équipe et se partage le travail.

A partir du livret dédié que nous vous remettons, vous préparez les entretiens et conduisez des recherches et/ou des démarches.

Nous vous soumettons les résultats des autodiagnostic et assurons par notre recherche et nos techniques de questionnement une progression vers le résultat.

Nous préparons le document de synthèse. Il est soumis à votre relecture, vos apports et votre validation.

Tout au long du bilan, la documentation est mise à votre disposition tout comme notre réseau.

Nos engagements : respect du consentement, bienveillance, non jugement, confidentialité, neutralité.

Modalités d'accueil et délai d'accès à l'entrée en bilan :

Nous nous organisons pour vous répondre sous 48 h (jours ouvrés) après votre première prise de contact.

Rendez-vous pris, s'en suit un entretien préalable de 30 à 45 min, gratuit et sans engagement.

La personne qui vous reçoit est aussi celle qui vous accompagnera.

Il faut compter de 15 jours (minimum) à 2 mois (maximum) entre votre demande et l'entrée effective en bilan.

Lieu et déroulement du bilan de compétences :

Il se déroule en entretiens individuels avec votre conseiller, en centre.

Les rendez-vous sont le plus souvent hebdomadaires et durent 2 h30 environ, en

journée.

La durée totale d'un bilan de compétences ne peut pas excéder 24 heures.

Accessibilité : Pour toute forme de handicap ou de contrainte de santé, contacter Sophie Devineau au 07.76.69.46.50 pour valider puis organiser l'accès à la formation.

Modalités d'évaluation et suivi :

Entretien de suivi programmé à 6 mois à l'issue du bilan, en présentiel ou par téléphone.

Fiche d'évaluation qualité "à chaud" et fiche d'évaluation qualité à 6 mois.

Validation à la sortie :

A l'issue du bilan, remise d'un document de synthèse exploitable

Tarif : 1 900 €

Financement : CPF, plan de développement des compétences entreprise, autofinancement

Dates : entrée et sortie permanente. L'agenda est à définir ensemble.

Durée : 18heures